trouillé de nuit, les agents Defrenne, Dervaux et Vercamps. Une voiture d'ambulance demandée à l'hôpital transporta le cadavre rue Motte.

LA VIE PUBLIQUE DU DEFUNT

M. Auguste Ducoulombier, né à Tourcoing le 20 août 1842, fut élu conseiller municipal en 1892, au 1er tour de scrutin. Il faisait partie de la liste républicaine. Il fut réélu en 1896, en 1900 et en 1904. Il fut adjoint au maire en 1899. En 1896 et 1900 et en 1904 il passa en tête de liste.

Il était officier d'Académie depuis 4 ans, avait rempli longtemps les fonctions de répartiteur des contributions, était administrateur de l'hospice, membre du conseil de surveillance du conditionnement, administrateur de la caisse d'épargne et membre du comité de patronage de l'Institut Colbert. M. Ducoulombier avait su se rendre utile à ses concitoyens. Le souvenir qui demeurera de lui sera celui d'un homme probe, conciliant et courtois.

Ses funérailles seront célébrées samedi matin, à 9 heures.

Le vol de grains de Courrières

A L'INSTRUCTION

L'affaire prend corps. Hier une confrontation a eu lieu entre Dibbaut Gustave, marinier, et Briquet chiffonnier. Le 1er a reconnu avoir vendu 2380 kilos de grains à Briquet qui avoue et reçu de ce dernier la somme de 343 francs.

Wayolle Elie, cabaretier à Billy-Berclau, et Dubois Louis, marchand de vieilles cordes à Vendin-le-Vieil, viennent d'être mis en liberté sous caution. Quant à Auguste Deduite, marinier, contre lequel on ne relève aucun fait, il a été mis en liberté provisoire.

DRAME AU REVOLVER

à Roubaix

Un homme divorcé, vient rejoindre sa femme et cherche à la tuer dans la rue Cugnot à coups de revolver.

Ce n'est pas la première fois que Vanpeymbrouck, Alfred de son prénom, mouleur, âgé de 26 ans, demeurant rue Solférino, cour Sampers, cherchait querelle à Marie Dhondt. Lorsque celle-ci était encore sa femme légitime, mais alors qu'ils habitaient déjà séparément, étant séparés de corps et de biens, Alfred Vanpeymbrouck s'en fut trouver sa femme à la sortie de la fabrique Pollet, rue Watt, où elle travaillait et tira sur elle quatre coups de revolver.

La femme fut blessée très légèrement et c'est on peut le dire l'agresseur qui fut le plus sérieusement atteint puisque le tribunal correctionnel de Lille lui octroya, pour cet exploit trois grands mois de prison.

Il était à peine sorti du gîte que lesjuges lui avaient offert qu'il entendait prononcer son divorce tout en faveur de sa malheureuse moitié.

Il accueillit fort mal du reste cette condamnation et l'autre.

Alfred Vanpeymbrouck est un de ceux que l'ombre atteint plus fort que le soleil.

Je la tuerai, ne cessait-il de répéter, quand bien même je devrais attendre dix ans pour assouvir ma vengeance.

Et lorsqu'à quelques verres avaient été pris, se trouvant un peu plus exalté, il ajoutait : « Il me faut tout son sang ».

Ayant appris que sa femme ou plutôt son ex-femme avait élu domicile chez sa sœur Jeanne, rue de la Limite, il devint un client assidu de cette rue et de celles qui l'avoisinent.

Il apprit ainsi que Marie Dhondt travaillait toujours à l'usine Pollet et revenait chez elle, à heures fixes, accompagnée de sa sœur et d'une amie, en empruntant pour se rendre chez elle, la rue Watt et la rue de Cugnot.

Hier soir, à six heures, il se trouvait donc dans cette dernière rue.

Les trois amis se trouvaient ensemble revenant vers le domicile occupé par Marie Dhondt et sa sœur.

Victorine Mercier, c'est le nom de l'amie donna un coup de coude sur le bras de Jeanne et celle-ci mise en éveil, jeta aussitôt autour d'elle un regard interrogateur. Aussitôt, elle aperçut son beau-frère.

Voilà ton mari s'écria-t-elle en s'adressant à sa sœur qui se tenait auprès d'elle.

Ce cri était à peine poussé que l'homme qui se trouvait en face d'elles baissait le bras. Une détonation retentit qui mit tout le quartier en émoi.

Mari Dhondt qui avait reconnu son mari se réfugiait chez M. Mathon marchand de légumes tandis que sa sœur continuait à discuter avec son beau-frère.

Celui-ci, comme argument, ne semblait, du reste, posséder que des balles ; car tandis que la femme lui reprochait son ignoble conduite, il fouillait dans sa poche pour recharger son revolver.

Un rassemblement s'était formé dans la rue, à la suite du premier coup de revolver, c'est sans doute, ce qui l'empêcha de récidiver.

Se voyant prêt d'être entouré par la foule, Alfred jugea prudent de se sauver.

Il a été arrêté auprès de son habitation, par les agents Willaumez et Jean Pottié qui le connaissant particulièrement, pour avoir déjà eu affaire à lui, s'en furent aussitôt plainte portée le retrouver dans un endroit où ils étaient certains de le rencontrer.

Six cartouches à balle.

Il a été trouvé porteur d'un revolver et de M. Delteil, commissaire du 2e arrondissement l'interrogera ce matin.

Une femme étranglée

A SERAUCOURT

On vient de trouver à Seraucourt (Aisne) une vieille demoiselle, âgée de 68 ans, Mlle Elisa Fabre, assassinée dans sa maison.

C'est un notaire, Me Lecomte, et un greffier, M. Petit, qui ont découvert le crime. Voici dans quelles circonstances :

Vers cinq heures, ils passaient rue Falaris quand Me Lecomte se souvint qu'il avait une pièce à remettre à Mlle Fabre.

Il frappa et n'obtenant pas de réponse, essaya de tourner le bouton de la porte. Celle-ci s'ouvrit. Etonnés de trouver la porte ouverte alors qu'ils n'avaient pas eu de réponse à leur appel, Me Lecomte et M. Petit pénétrèrent dans la maison et s'avancèrent jusque dans la chambre à coucher de la propriétaire.

Ils se trouvèrent alors en présence du corps de Mlle Fabre.

Celle-ci était étendue par terre sur le dos, les jambes un peu écartées ; le corps qui ne portait qu'une chemise, était découvert jusqu'à la poitrine. Ce n'était plus qu'un cadavre. La mort devait remonter à un certain temps déjà.

Le corps ne portait pas de plaie apparente. Cependant, on y remarquait des traces de lutte, au cou notamment.

Dans la chambre, quelques objets avaient été dérangés. MM. Lecomte et Petit prévinrent M. le maire de Seraucourt, qui télégraphia au parquet et fit prévenir la gendarmerie.

Le parquet prévenu, arriva aussitôt et procéda à une enquête tandis que le docteur Damaye, médecin légiste, procédait à l'autopsie du cadavre.

Au premier examen, il fut évident que la victime avait été étranglée ; les traces de doigts étant suffisamment marquées autour du cou.

Jusqu'ici, les recherches faites pour retrouver le meurtrier n'ont donné aucun résultat.

Le Congrès et la IVe Fête Fédérale des Musiques

A BOULOGNE-SUR-MER

C'est dimanche prochain 30 juin qu'aura lieu à Boulogne le congrès et la IVe Fête Fédérale des musiques du Nord et du Pas-de-Calais avec le concours de la musique de la Garde Royale Anglaise et de la musique de la Garde Républicaine.

Le dimanche soir, à 8 heures et demie, l'Harmonie municipale de Tourcoing qui se rendra à Boulogne pour remettre le drapeau fédéral se fera entendre sur le kiosque de la Digue, son programme est très bien composé.

Le lundi à 11 heures du matin, la Garde Républicaine donnera un nouveau concert sur le kiosque de la Digue et le soir à 4 heures et demie, dans les jardins du Casino, la Garde Royale Anglaise se fera entendre.

Les programmes de ces concerts sont des plus attrayants.

Il y aura foule à Boulogne, dimanche, car sont très nombreux les musiciens fédérés qui s'y rendront en dehors des amateurs de bonne musique qui se promettent d'aller écouter la Garde Anglaise et la Garde Républicaine, tout en profitant d'un petit voyage à la mer.

La compagnie du chemin de fer du Nord met des trains de plaisir en marche pour le dimanche 30 juin, les Lillois pourront en profiter et aller passer d'agréables moments à Boulogne, ville réputée pour bien organiser ses fêtes.

L'AFFAIRE POLLET

A L'INSTRUCTION

Depuis quelque temps, l'instruction de cette affaire est suspendue, les nombreux vols commis dans la région, étant venus en entraver la marche normale.

Cependant M. Boudry, juge d'instruction, vient de faire mettre en liberté provisoire Elie Degrave, cabaretière à Hazebrouck, inculpée dans le crime de Violaines et Dehoet Victor, cabaretier à Béthune, accusé dans un vol commis dans cette localité au faubourg de Lille.

Deux Ministres à Calais

Dimanche prochain, 30 juin, auront lieu à Calais, de grandes fêtes de gymnastique. A cette occasion les Calaisiens recevront deux ministres ; les ministres des Colonies et de la Marine.

De grandes fêtes auront lieu les samedi 29, dimanche 30 juin, lundi 1er et mardi 2 juillet. Des trains de plaisirs sont organisés de toutes les directions pour ces festivités : des billets de bains de mer sont délivrés au départ des diverses gares de la région pour Calais.

Le non-lieu de Courrières

La chambre des mises en accusation a admis hier mercredi, un certain nombre de veuves de Courrières à se porter partie civile, devant cette même chambre, appelée à statuer sur l'opposition à l'ordonnance de non-lieu, rendue par le procureur d'Arras.

Elle a renvoyé au 17 juillet, pour l'examen au fond, afin de permettre aux veuves de prendre connaissance du dossier et de rédiger un mémoire.

Fédération nationale des Mineurs de France

REUNION DU BUREAU NATIONAL

Ainsi qu'il en avait décidé dans sa réunion du vendredi 7 juin 1907, le Bureau s'est réuni à nouveau le 21 juin, à 9 heures du matin, 10, rue de la Paix, à Lens.

Etaient présents les camarades EVRARD, QUINTIN, CORDIER, BEXANT.

Le Bureau procède immédiatement au dépouillement des réponses parvenues à ce jour au secrétaire général, sur la consultation demandée aux syndicats fédérés, sur l'ordre du jour du syndicat des mineurs de Monceau-les-Mines ; ce dépouillement donne les résultats suivants :

Pour l'ordre du jour de Monceau ayant trait à la réunion immédiate du Comité National, ainsi que de la tenue d'un Congrès extraordinaire :

Ont voté pour : les syndicats de Chevreuse, Brassac-les-Mines, Saint-Hilaire, Trest, Sahorre, Carmaux, Monceau-les-Mines, réunissant 14.700 voix.

Ont voté contre les 28 syndicats suivants: Gardanne, Fédération de la Loire (14 syndicats), le Nord, Epinac, La Motte-d'Aveillans, Bézenet, Montchanin, Fuveau, Saint-Savournin, Valdonne, Bessèges, Anzin, Pas-de-Calais, Saint-Maine-Dauphin, Fumay, réunissant 83.036 voix.

En conséquence, l'ordre du jour de Monceau est repoussé.

En ce qui concerne le choix de deux membres pour compléter le Bureau National, à la suite de deux démissions, choix fait sur les noms des citoyens EVRARD et QUINTIN, voici les résultats :

Pour la « ratification » du choix, les 28 syndicats dont les noms suivent se sont prononcés : Gardanne, Fédération de la Loire (14 syndicats), le Nord, Epinac, La Motte-d'Aveillans, Brassac-les-Mines, Bézenet, Sahorre, Fuveau, Valdonne, Saint-Savournin, Bessèges, Anzin, Pas-de-Calais, Fumay, se sont prononcés par 83.436 voix.

Contre un seul syndicat : Carmaux, avec 2.400 voix.

Les autres syndicats n'ayant pas répondu, malgré les avis réitérés du citoyen Bexant, et vu l'importante majorité des syndicats qui se sont prononcés contre la proposition des camarades de Monceau-les-Mines et pour le choix de deux membres en remplacement des deux démissionnaires.

Le Bureau, après le résultat de cette consultation, estime qu'il y a lieu de s'en tenir aux décisions du Congrès de Denain.

Invite les syndicats fédérés à se mettre à jour de leurs cotisations fédérales.

Le citoyen Bexant donne ensuite connaissance au Bureau de la lettre du citoyen Griffuelhes dont la teneur suit :

Paris, le 18 juin 1907.

Au camarade BEXANT, secrétaire de la Fédération Nationale des Mineurs, Denain.

Le Comité a pris connaissance de votre demande d'admission, ainsi que de celle émanant du groupe de Délégués ayant quitté le Congrès de Denain, pour reformer l'ancienne Union Fédérale.

Ces deux demandes confirment la scission du Congrès rendant difficile la tâche de notre Comité qui avait espéré que du Congrès de Denain sortiraient des résolutions venant consacrer l'acclamation à la C. G. T. de votre organisation.

Le Congrès, pour des motifs que notre Comité n'a pas qualité pour apprécier, n'a pu faire ce besogne nécessaire.

Cela est profondément regrettable, car l'Union minière se trouve une fois de plus retardée, et ce fait se trouve également retardée l'entrée de la corporation dans la C. G. T.

Le Comité estime, en effet, qu'il ne peut accepter qu'une fédération reliant les syndicats séparés, agir autrement serait prolonger l'état de choses actuel.

Pour terminer, je vous renouvelle le sentiment du Comité désireux d'enregistrer l'adhésion d'une organisation unique se conformant à son ordre du jour du 22 janvier dernier.

Avec mes respects, recevez, camarade, mes sincères salutations.

Pour le Comité :

Le secrétaire : GRIFFUELHES.

Le Bureau décide de l'envoyer à tous les syndicats fédérés :

Le Bureau :

EVRARD, QUINTIN, CORDIER, BEXANT.

Erection d'un monument

aux victimes de la catastrophe de Courrières

DEUXIEME LISTE

Le Comité de l'Union des Femmes de France, à Béthune, 60 fr. — Conseil municipal de Wagles, 20 fr. — Conseil municipal d'Auby, 25 fr. — Ecole nationale supérieure des Mines, à Paris, 50 fr. — Conseil municipal de Liévin, 100 fr. — Conseil municipal de Douai, 100 fr. — M. Fanien, ancien député, 20 fr. — Conseil municipal de la Madeleine-lez-Lille, 50 fr. — Ecole des Maîtres-Mineurs d'Alais, 25 fr. — Conseil municipal d'Aniche, 19 fr. 70. — Conseil municipal d'Aucuy-lez-La Bassée, 19 fr. — Conseil municipal de Cysoing, 10 fr. — M. Léon, ingénieur en chef des mines, à Arras, 20 fr. — Les ingénieurs civils des mines, à Arras, 15 fr. — Les contrôleurs et commis des mines, à Arras, 18 fr. 50. — Conseil municipal de Waziers, 20 fr. — M. Desfond, inspecteur général des mines, 20 fr. — Conseil municipal de Mouvaux, 25 fr. — Conseil municipal de Lourches, 25 fr. — Le journal l'Etoile du Nord, 100 fr. — Conseil municipal de Fresnes, 25 fr. — Société de secours mutuels « la Fraternelle », à Billy-Montigny, 8 fr. 45. — Conseil municipal d'Anzin, 15 fr. — Conseil municipal de Paris, 100 fr. — Conseil municipal de Lille, 500 fr. — Conseil municipal de Marquise, 10 fr. — Conseil municipal de Mazingarbe, 25 fr. 95. — Conseil municipal de Calais, 50 fr. — Mines de Bruay, 200 fr. — Mme veuve Sérécant Désiré, 7 fr. — Mme veuve Bernard, Léon, 19 fr. — M. Quesney Emile, 5 fr.

Total	1.668 fr. 60
Report de la première liste	2.926 fr. 70
Total à ce jour	4.595 fr. 30

UN MESSAGER ECRASÉ

au Petit-Ronchin

La fatalité semble s'acharner depuis quelque temps sur les conducteurs de ces lourdes voitures chargées d'objets de toutes sortes et qui desservent les localités des environs.

Nous avons enregistré déjà cette semaine, trois ou quatre morts de conducteurs de messageries, qui accablés de fatigue et de sommeil, tombèrent sous les pesantes roues de leur véhicule et s'y firent écraser.

Pareil cas s'est encore produit hier au Petit Ronchin, près de Lille. Le fils Lespagnol de la maison de messageries, Lespagnol, âgé de 15 ans, endormi sur le siège, roula tout à coup à bas de son siège. La lourde voiture lui passa sur le corps.

Quelques passants, témoins de la scène, relevèrent l'infortunée victime qui fut transportée à l'estaminet Wacrenier. Un médecin mandé aussitôt lui donna des soins empressés, mais tout fut inutile.

Le cadavre du fils Lespagnol sera transporté à Bersée, où habitent ses parents.

ÉPHÉMÉRIDES RÉGIONALES

Série Rouge

27 JUIN 1879

On annonce aujourd'hui, 27 juin, la mort de Nathalie Luton, la bonne de M. Samain. Elle a succombé à 5 heures du matin aux suites de la blessure qu'elle a reçue en défendant son maître contre un assassin.

Cette fin tragique clot la série des morts que nous avons vu s'accumuler pendant ces derniers jours. Il semble qu'une vague de meurtre et de sang ont passé cette semaine sur notre région du Nord. Rarement, pareille succession de drames y a été constatée en si peu de temps.

C'est à Lens, dans la nuit du vendredi 20, au samedi 21, que débute cette folie homicide.

Parmi les mineurs attachés à l'exploitation de la fosse, dite du Grand Condé, il y avait un nommé Mouginier, embauché depuis peu de temps. C'était un ancien pupille des hospices de Paris, un grand jeune homme de 21 ans, sournois et taciturne.

Célibataire, il logeait dans une auberge voisine de la fosse. Le jeudi soir, la patronne de l'établissement, apprenant qu'il parlait de se marier, se permit sur son compte des propos moqueurs, mais qui n'avaient rien d'insultant. Mouginier en conçut un terrible ressentiment. Il résolut de se venger et toute la journée, il caressa dans sa tête, un projet épouvantable : le soir venu, il le mit à exécution.

Il se trouvait seul au premier étage, avec les enfants de la maison, trois bambins qui jouaient avec lui. Brusquement, il les saisit, et les jeta par la fenêtre : l'un des pauvres petits a été tué sur le coup ; un autre est dans un état désespéré ; le troisième a de graves blessures.

Mouginier s'est sauvé dans la mine. En se laissant glisser le long des « guides » de la cage, il est descendu à l'étage de 300 mètres, c'est là que le lendemain on l'a retrouvé et mis en état d'arrestation.

⁂

A l'autre bout du département, à Calais, une scène de meurtre jetait l'épouvante dans la rue des Cinq-Boulets.

Après avoir fait un tapage infernal dans une maison mal famée de la rue des Pélerins, une bande de matelots italiens était venue s'échouer dans une rue voisine. Là, un des marins, Emanuele Delfino, moussé à bord du trois-mâts Ducca de Galliera, en station dans le port, avait cédé aux instances de la fille Wallon, dite Blondinette, et, en compagnie d'un camarade, l'avait suivie dans sa chambre, au 1er étage de la rue des Cinq Boulets.

Ils y trouvèrent une autre femme, Marie-Césarine Glaize, veuve Boutoille, avec qui Delfino monta au second étage, laissant son camarade dans la chambre de la fille Wallon.

Dix minutes ne s'étaient pas écoulées que des appels désespérés et des cris : Blondinette ! Blondinette ! retentissaient dans la maison.

Enfermant dans sa chambre son amant de rencontre, la fille Wallon se précipita dans l'escalier : elle aperçut debout sur le seuil de sa porte la femme Glaize qui chancelait, et au même moment elle la vit tomber tout d'une pièce, foudroyée.

La malheureuse était morte. Delfino l'avait frappée, au-dessus du sein gauche, d'un coup de couteau, porté de haut en bas, et qui passant sous la clavicule, avait traversé le cœur.

Le motif de l'assassinat était aussi ignoble que futile : une pièce de quarante sous que l'italien avait donnée à la femme, pour obtenir ses faveurs et qu'il voulait se faire rendre après en avoir profité.

Dénoncé par son camarade, Defino, qui s'était réfugié à bord de son bateau, y a été arrêté par la gendarmerie.

⁂

Ailleurs, sans raisons plus sérieuses, d'autres coups de couteau faisaient aussi couler le sang humain.

A Flers, le dimanche 22, une rixe éclate entre jeunes gens. Deux d'entre eux tirent leurs couteaux et se frappent sans pitié ; l'un est tué ; l'autre gravement blessé.

A Anzin, le 23, une querelle met aux prises M. Taza, comptable de la maison Mazure et M. Léchevin, boucher. Le comptable, à bout d'arguments, frappe son adversaire, qui a la cuisse transpercée et reçoit une profonde blessure dans la région dorsale.

Le même jour, à Harnes, deux beaux-frères, les sieurs Hédon et Ribeaucoup, se promenaient, quand ils rencontrent un cultivateur de Foucquières, nommé Vanhenwersyn. Une dispute surgit entre celui-ci et Ribeaucoup, qui a la lèvre fendue d'un coup de poing.

Alcide Hédon veut aussitôt le venger. Il court chez lui, prend un couteau, revient et l'enfonce dans le ventre de Vanhenwersyn, à l'endroit du nombril ; les entrailles s'échappent par l'horrible blessure et la mort est immédiate.

Le meurtrier s'est constitué, lui-même, prisonnier.

⁂

Tant de sang répandu, c'était de quoi impressionner l'opinion publique : l'assassinat de Denain a achevé de la frapper.

Dans cette ville, ou plutôt sur le territoire d'Heulchin, qui n'en est séparé en cet endroit que par la route et le canal, s'élève la maison de M. Lucien Samain, employé aux Contributions Indirectes, maison que l'on appelle, dans le pays, La Betterave.

Veuf, âgé de 45 ans, M. Samain, vivait là seul, avec sa fille, une charmante jeune personne de 16 ans, et une bonne Nathalie Luton.

Malheureusement pour lui, M. Samain avait comme voisin, un ouvrier de la Compagnie d'Anzin, nommé Valin, qui occupait une maison appartenant à la Compagnie.

Des scènes scandaleuses se passaient continuellement dans cette maison. Pour y mettre fin, l'employé des contributions se plaignit à la Compagnie, qui retira son logement au mineur.

Furieux, Valin, saccagea pour se venger, le jardin de M. Samain. Celui-ci porta plainte et à l'audience du 20 juin dernier, fit condamner à la prison son ex-voisin.

Mais Valin avait un père, un homme de 52 ans, violent et emporté, qui exerce le commerce des pipes, rue de Valenciennes, à Denain.

Le dimanche suivant, à deux heures et demie de l'après-midi, il se présentait à La Betterave, et demandait à lui parler.

— C'est bien vous, M. Samain, dit-il, dès qu'ils furent en présence.

— Parfaitement ! répondit celui-ci ; mais pourquoi me faites-vous cette question ajouta-t-il, en remarquant les allures étranges et les yeux furieux de son visiteur.

— Ah ! c'est vous !... Eh bien ! vous allez avoir affaire à moi. Je vais vous apprendre à faire mettre mon garçon en prison !

— Sortez !

Pour toute réponse, Valin père se jeta sur son ennemi et lui porta un violent coup de couteau au ventre... Quoique gravement atteint, M. Samain eut la force de se relever et de se jeter sur son meurtrier, en appelant au secours.

Sa fille accourut. D'un coup de poing en pleine poitrine, Valin l'envoya rouler sur le sol, évanouie. Derrière elle arrivait la servante. Valin la frappa de son couteau, dans la région du cœur. Il donna ensuite un second coup à M. Samain et s'enfuit, laissant ses victimes pantelantes.

— Je n'ai qu'un regret, dit-il, quand on l'arrêta ; c'est de n'avoir pas tué toute cette famille.

Au début, on espérait sauver tous les blessés. M. Samain et sa fille sont hors de danger ; mais, comme nous l'avons dit, la vaillante servante a payé de sa vie son dévouement à ses maîtres.

Chronique Electorale

La manifestation de Flines-lez-Raches

REPONSE A UNE SERIE DE MENSONGES

On se demande si l'on est bien réveillé quand on lit la diatribe insérée dans le « Progrès du Nord » du 22 juin par un anonyme qui émet la prétention de rendre compte de la manifestation républicaine et socialiste qui eut lieu à Flines-les-Raches, le 16 juin.

Le singulier rédacteur de ce factum n'a pas vu l'enthousiaste réception faite par le pays tout entier à nos amis Goniaux, Maurice Monier, Escoffier et « tutti quanti » comme il dit avec un certain dédain peu démocratique.

Il a aperçu une soixantaine de personnes seulement à la conférence, et dit-il, triomphalement, en pion qui semble vouloir poser une colle : le « Réveil du Nord » ne nous donne pas le nombre des auditeurs.

Si le monsieur qui écrit par hasard aujourd'hui dans le « Progrès » contre des républicains et des socialistes avait appris à lire un compte rendu il eut constaté que l'ordre du jour présenté par le bureau et voté à l'unanimité par acclamation portait que plus de 500 électeurs étaient présents à cette conférence ou notre pion fielleux n'a vu qu'une soixantaine de personnes.

Mais cet étrange écrivain a en même temps «vu» que le bureau fut constitué péniblement alors que toute une salle spontanément acclamait les noms qui lui étaient proposés.

Ah il voit bien cet écrivain étrange, il a l'œil américain. Toutes ses appréciations ont la même exactitude. Et on peut dire sans possibilité d'erreur que le correspondant occasionnel du « Progrès » a vu tout le contraire de ce qui existait.

Discuterons-nous ces appréciations enfantines qui il reproche à Goniaux de n'avoir pas défendu les ouvriers à la Chambre parce qu'il n'a pas discouru, répondrons-nous aux grossièretés de mauvais écolier que ce correspondant extravagant adresse au citoyen Paul Foucaut fils, sur sa grosseur et la forme de ses yeux. Non, on ne répond pas à de semblables sottises.

Faut-il discuter aussi les singulières appréciations de ce correspondant qui assimile le socialisme à l'hervéisme et qui reproche au citoyen Escoffier de partager les opinions de Goniaux. On sait que dans chaque conférence faite par nos amis les théories de l'anarchie, du sabotage, de l'hervéisme, etc., ont été vigoureusement réfutées.

Voyant la paille dans l'œil du voisin et ne sentant point la poutre qui obstrue sa rétine, le correspondant reproche aux socialistes d'avoir quitté le Bloc, ce qui est d'ailleurs inexact, le « Réveil » et les citoyens Goniaux, Maurice Monier et Escoffier l'ayant toujours défendu mais il ne fait point grief à certains de ses amis de s'être alliés avec la réaction contre les socialistes : à Denain, au Cateau, à Montigny-en-Gohelle, à Hénin-Liétard, etc. pour ne citer que ces communes de la région.

Le correspondant termine en reprochant à Maurice Monier d'avoir recommandé aux électeurs de faire attention à la similitude des noms des candidats. Maurice Monier a en effet recommandé de ne pas confondre Paul Foucaut fils avec Foucaut père. Le reproche du correspondant du « Progrès » est au moins singulier. Il compte donc profiter des confusions que pourraient faire les électeurs en votant par exemple pour « Manier » au lieu de « Monier », « Foucaut père » au lieu de « Foucaut fils ».

Ce n'est pas montrer une bien grande confiance dans la justice de sa cause.

Le correspondant du « Progrès » le comprend si bien qu'il déclare ses candidats partisans du Bloc alors que les candidats nos amis, Maurice Monier, Escoffier, Paul Foucaut fils ont fait les mêmes déclarations précédemment dans diverses réunions publiques et contradictoires où nous n'avons pas vu les candidats de l'anonyme du «Progrès».

Il y a une conclusion à tirer de tout cela c'est que le Parti radical doit dire s'il approuve les paroles de l'anonyme du « Progrès ». Nous ne le croyons pas et nous connaissons des citoyens considérables de ce parti qui désapprouvent ce langage de division. Ils le désapprouvent énergiquement et ils nous ont autorisé à le déclarer et à protester en leur nom.

Quant à nous, étant présent à la réunion de Flines-les-Raches, ayant vu la poussée des camarades envahissant la salle Caron, ayant constaté que le citoyen Goniaux fut obligé d'arrêter son discours pour prier les électeurs de se serrer dans la vaste salle afin de faire place à de nouveaux arrivants, nous ne pouvons avoir aucune confiance dans les propos politiques d'un reporter aussi enclin à l'inexactitude, que le correspondant momentané du « Progrès » qui voit 60 alors qu'il y a 500.

A. LE FLOCH.

Dernière Heure

LES TROUBLES du MIDI

UNE LETTRE DE MARCELIN

Montpellier, 25 juin. — Avant de quitter Argeliers, M. Marcelin Albert a adressé la lettre suivante à M. Clémenceau :

Monsieur le président du Conseil,

Je vous informe que j'ai fait ce que je vous avais promis. Dans deux ou trois jours vous en aurez la preuve.

Je vous adresse ci-joint cent francs que vous aviez mis à ma disposition. Je vous en remercie, et comme il est convenu je vais me constituer prisonnier à Montpellier, aujourd'hui même.

Cette lettre est signée Marcelin Albert.

MARCELIN EN PRISON

Montpellier, 26 juin — Tandis qu'il gravissait l'escalier, conduisant au cabinet de M. Salvan, Marcelin Albert très ému, pleurait à chaudes larmes.

Après un court interrogatoire de forme, auquel assistait M. Pourceline, son défenseur, Marcelin Albert a été écroué à la maison d'arrêt où il est séparé de M. Ferroul et des membres du comité numéro 1 d'Argeliers qui sont fort mal disposés à son égard, à la suite de sa visite à M. Clémenceau.

Voici de nouveaux détails sur la façon dont Marcelin Albert fut emprisonné :

Dès que Marcelin Albert fut descendu d'auto, devant le Palais de Justice, de Montpellier, il se présenta au commissaire central qui tenait son écharpe à la main.

— Je suis Marcelin Albert, dit-il.

— C'est bien, répondit le commissaire central. Veuillez me suivre ?

Le commissaire central conduisit le « rédempteur » à travers les couloirs sombres, au cabinet du juge d'instruction.

Le commissaire central pria alors les amis de Marcelin Albert de se retirer.

Alors, celui-ci, très ému, leur tendit la main en leur répétant à plusieurs reprises : Adieu ! Adieu !

Toutes les mesures avaient été prises par le commissaire central qu'accompagnaient 3 commissaires de police pour éviter l'encombrement dans les rues avoisinant le Palais de Justice.

On fit sortir la police, les gendarmes et l'infanterie pour faire évacuer la foule qui se pressait autour de la Maison d'arrêt. Il n'y eut aucun cri, aucun incident.

Marcelin Albert s'est constitué prisonnier à deux heures vingt

INTERROGATOIRE DE MARCELIN

Montpellier, 26 juin. — Au cours de son premier interrogatoire Marcelin Albert déclara qu'il n'avait jamais voulu la guerre ni aux lois, ni aux hommes, je n'ai eu, dit-il, qu'un but, et n'ai encore qu'un but : sauver la viticulture, sauver la moyenne et la petite propriété ».

LES CENT FRANCS DE CLEMENCEAU

Interrogé ce matin au sujet des cent francs qu'il a donnés à M. Marcelin Albert, M. Clémenceau a répondu :

— C'est exact. Il m'a dit : « Je vais repartir. J'ai cinquante francs, est-ce assez pour le voyage ? » Je lui ai dit : « Voulez-vous cent francs ? » — Je veux bien, m'a-t-il répondu. — Voulez-vous davantage ? — Non non, c'est bien assez. »

Et M. Clémenceau a ajouté : « Dans tous les cas, cela n'a pas eu le moins du monde le caractère d'une subvention ».

TELEGRAMME DE M. CLEMENCEAU A MARCELIN ALBERT

En réponse à la lettre qu'il lui avait adressée, M. Clémenceau a envoyé au « Rédempteur », la dépêche suivante :

« Marcelin Albert, Montpellier.

Je prends acte de l'absolue loyauté avec laquelle vous avez exécuté les promesses librement consenties. De mon côté je ferai tout le possible pour obtenir l'apaisement.

Clémenceau. »

Cette dépêche a été envoyée de Paris, ce soir, à cinq heures.

CONDAMNATION DE MANIFESTANTS

Béziers, 26 juin. — Aujourd'hui ont comparu devant le tribunal correctionnel deux individus poursuivis à la suite de l'échauffourée du 16 mai.

Le premier, Paul Trésor, vingt et un ans, qui a donné un coup de tête à un brigadier de la sûreté, a déjà été condamné, il y a dix mois, à trois mois de prison pour vol de draps à la caserne, de complicité avec son frère, soldat au 17e. Le tribunal l'a condamné à deux mois de prison qu'il devra purger avec les trois mois qui lui ont déjà été infligés.

Le second prévenu, Louis Laurent dix-neuf ans, est poursuivi pour menace envers un brigadier. Vu ses bons antécédents, il a été condamné à quinze jours de prison avec sursis.

M. CLEMENCEAU ET LES MAIRES

Nîmes, 26 juin. — Le maire de Nîmes et la délégation du conseil municipal qui étaient allés solliciter de M. Clémenceau des mesures d'apaisement, sont rentrés ce matin à Nîmes.

Le maire a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter à ce que l'on sait déjà sur sa visite, sinon qu'il a eu l'impression que M. Clémenceau restera inflexible tant que les maires qui ont abandonné la direction de leurs fonctions n'auront pas retiré leurs démissions.

SENSIBLE DETENTE

Paris, 26 juin. — M. Clémenceau, président du Conseil, a reçu ce matin, du préfet de l'Hérault, une dépêche lui disant qu'une sensible détente s'est produite dans tout le département.

A AVIGNON

Avignon, 26 juin — L'ordre du jour suivant du colonel Simoniel a été lu aux soldats du 7e génie.

« Le colonel a été péniblement surpris de la manifestation à laquelle se sont laissé entraîner un certain nombre de sapeurs dans la soirée de lundi et à laquelle il était loin de s'attendre, alors qu'il se plaisait à reconnaître leur bonne attitude et leur excellente conduite pendant la manœuvre à laquelle ils venaient de prendre part et qu'il leur témoignait sa satisfaction en levant les punitions. Il a la conviction absolue que ce fait ne se reproduira pas mais il faut qu'ils se mettent en garde contre toutes les provocations ou excitations d'où qu'elles viennent et que les auteurs de désordre sachent qu'ils ne sauraient impunément porter de trouble dans le régiment. »

La lecture de cet ordre du jour a produit une excellente impression.

MOUVEMENTS DE TROUPES

Agde, 26 juin. — Le bataillon du 75e qui était resté à Agde, reçoit à l'instant l'ordre d'évacuer le local qu'il occupait. Il le cède au 96e d'infanterie et va être dirigé par train spécial sur Montpellier.

Six compagnies du 96e d'infanterie, venant de Cap, viennent d'arriver.

Le général de division Coupillaud surveillait les opérations du débarquement.

Les troupes ont défilé devant lui dans le plus grand silence.

La population est calme.

LA SITUATION GENERALE

Paris, 26 juin. — Les renseignements parvenus dans la soirée au ministère de l'intérieur, permettent de constater des symptômes très caractéristiques d'apaisement dans les différents centres viticoles.

Cette tendance est également signalée dans un rapport adressé par le procureur de la République de Montpellier au garde des sceaux.

Contrairement à ce que certains journaux ont prétendu, il est inexact que des actes de mutinerie se soient produits à Nîmes, à la 15e compagnie du 40e régiment d'infanterie.

Il n'y a eu ni cris, ni menaces dans le réfectoire, pendant le repas du matin.

On ne signale aucun incident, dit une dépêche reçue au cabinet du ministre de la guerre et envoyée par le général commandant la 59e brigade.

COMMUNIQUES DU COMITE D'ARGELIERS

Montpellier, 26 juin. — Le Comité d'Argeliers adresse à la Presse régionale et à la Presse parisienne la dépêche suivante :

« Les comités locaux des quatre départements viticoles sont invités d'urgence à déléguer un membre pour se rendre à Argeliers, vendredi 28 juin, à neuf heures du soir, à une réunion où seront discutés et approuvés les textes brefs et concis des revendications minima. Cette annonce par voie de la Presse tient lieu de convocation. »

Un second télégramme adressé à la Presse par le comité d'Argeliers est ainsi conçu :

« Marcelin Albert vient de se constituer prisonnier. Il a fait son devoir de hardi vigneron. Le mouvement continue. »

LES FUSILLADES DE NARBONNE

Narbonne, 26 juin. — M. Aldy, est reparti ce soir pour Paris.

Contrairement à ce que disent certains journaux, l'enquête n'est pas close. Aucun rapport n'a encore été envoyé à Paris. Cette enquête est laborieuse par suite des difficultés qu'on éprouve à faire déposer certains témoins. Elle se poursuit contradictoirement entre l'autorité judiciaire et l'autorité militaire.

LES INCENDIAIRES DE PERPIGNAN

Nouvelle arrestation

Perpignan, 26 juin. — Le juge d'instruction a fait arrêter ce soir, à sept heures, le nommé Péjouan Eugène, qui est inculpé d'avoir pris part à l'incendie de la Préfecture.

Un nouveau cuirassé

La « Liberté », quitte Saint-Nazaire pour se rendre à Brest. — Quelques renseignements sur le nouveau cuirassé d'escadre.

St-Nazaire, 26 juin. — Le cuirassé d'escadre « Liberté », construit aux chantiers de la Loire, à St-Nazaire, a quitté cette ville ce matin à 4 heures pour aller à Brest, où il doit terminer son armement.

Le cuirassé « Liberté », lancé le 19 avril 1905, mesure 133 mètres de long sur 24 de large avec un déplacement de 14.868 tonneaux et un tirant d'eau de 8 mètres 376. Sa protection est constituée par des plaques de cuirasse de 30 centimètres d'épaisseur à la ceinture et de 26 centimètres aux extrémités et aux tourelles. Sa puissance offensive est ainsi constituée : quatre canons de 305, 10 de 194, 26 de 47, 2 de 37 et deux tubes lance-torpilles